

# Qu'est-ce qu'un déchet ?

Selon la loi il s'agit de « **Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon.** »

La loi impose à la personne détentrice du déchet d'assurer ou d'en faire assurer l'élimination dans des conditions propres à éviter des effets préjudiciables à l'environnement et à la santé humaine.

## Les différents types de déchets

La définition d'un déchet dangereux ou non dangereux est donnée par le décret n° 2002-540 du 18/04/2002, relatif à la classification des déchets.

**DD**



**Légende**



**DND**

- **Les déchets dangereux ( DD )** : ils présentent un risque pour la santé et pour l'environnement (par exemple, les huiles usagées, les batteries, les produits phytosanitaires non utilisables , les déchets d'activités de soins à risques infectieux, les plaques de fibrociment...).
- **Les déchets non dangereux ( DND )** : ils sont composés des déchets inertes (bétons, tuiles, briques...) ainsi que des déchets banals (bâches d'ensilage, pneumatiques usagés...). Malgré le fait que ces déchets soit considérés comme non dangereux si ils sont mal gérés, ils peuvent avoir un impact sur la santé et l'environnement, il est donc nécessaire de traiter convenablement ce type de déchet.

# Les filières d'élimination

La profession agricole dispose de 3 filières différentes pour l'élimination de ces déchets :

- ▶ Les filières professionnelles,
- ▶ Les filières spécialisées,
- ▶ La collecte des ordures ménagères et l'accès en déchetterie.

## ▶ **Les filières professionnelles :**

Il s'agit des filières d'éliminations spécifiques à l'agriculture (PPNU, EVPP, DASRI). Ces filières existent depuis quelques années, de nombreux projets de ce type sont à l'étude dans le but d'éliminer les déchets agricoles qui ne bénéficient pas actuellement de filière d'élimination.

**Contacts : les fournisseurs, la Chambre d'Agriculture de la Meuse**

## ▶ **Les filières spécialisées :**

Il s'agit des filières d'élimination des déchets qui sont organisées au niveau national et qui ne sont pas spécifiques à l'agriculture. Par exemple, la reprise de l'huile de vidange, des batteries et plus récemment des pneus.

**Contacts : les fournisseurs, les collecteurs agréés, la Chambre d'Agriculture de la Meuse**

## ▶ **La collecte des ordures ménagères :**

Ce type de collecte sera toujours nécessaire à l'élimination des déchets mineurs des exploitations (en particulier pour les déchets où aucune collecte professionnelle et spécifique ne pourra être organisée). Cependant, l'objectif est de limiter au maximum l'utilisation de ce moyen d'élimination tout en favorisant les autres modes de collecte.

**Contacts : la collectivité locale chargée des ordures ménagères, la Mairie, la Chambre d'Agriculture de la Meuse**

**Pour connaître les coordonnées des collecteurs agréés :**  
<http://www.ademe.fr/lorraine/dechet/prestataires/index.asp>

## Le devenir des déchets

Déchets	Types de valorisation
Les batteries	Traitement physico-chimique (recyclage)
Les ferrailles	Valorisation matière (recyclage)
Les pneumatiques	Valorisation matière et énergétique (selon collecteur)
Les huiles usagées	Régénération et valorisation énergétique (selon collecteur)
Le liquide de refroidissement	Incinération
Les Big-Bags	Valorisation matière et énergétique (selon collecteur)
Les EVPP	Valorisation matière et énergétique selon la qualité
Les PPNU	Incinération
Les semences traitées non semées	Incinération
Les déchets d'amiantes	Élimination par stockage
Les gravats	Utilisation en remblai ou élimination par stockage
Les plastiques	Valorisation matière et énergétique (selon collecteur)
Les EVPL	Valorisation matière et énergétique selon la qualité
Les ficelles	Valorisation matière et énergétique (selon collecteur)
Les DASRI et MNU	Incinération
Le bois	Valorisation énergétique ou biologique (si le bois est traité ou non)
Papiers et cartons	Valorisation matière et énergétique (selon collecteur)
Les ampoules et tubes au néon	Valorisation matière (recyclage)
Les autres déchets	Valorisation matière et énergétique (selon les déchets et selon les collecteurs)

## Comment réduire les déchets de son exploitation ?

Des filières d'élimination spécifique aux déchets agricoles se mettent actuellement en place. A moyen terme l'ensemble des déchets produits sur les exploitations agricoles disposeront d'une filière clairement identifiée.

Désormais, il faut aussi songer aux différentes techniques qui permettront de répondre à cette problématique : comment les réduire à comment produire moins de déchets sur son exploitation.

Il est possible de limiter la production de déchets en appliquant quelques techniques simples :

- ▶ **Limiter l'utilisation des produits mono-usage (par exemple lors de la traite, privilégier des lingettes de nettoyage réutilisables).**
- ▶ **Favoriser l'achat de produit en vrac plutôt qu'au détail, ainsi que l'achat de produit dans des emballages de capacité supérieure, cela limite la production de déchets d'emballages.**
- ▶ **Adapter ses techniques de production pour qu'elles soient moins productrices de déchets (conditionner ses fourrages avec des ficelles plutôt qu'avec du filet...).**